



Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal d'Installation

Séance du jeudi 18 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Clément VERRAEST

L'An deux mil vingt, le dix-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (33) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Clément VERRAEST.

Excusé(s) ou Absent(s) : (0)

8 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Rapport de Mme le Maire

Vu en commission générale le lundi 8 juin 2020.

- Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- Considérant que le conseil d'administration de cet établissement public local, présidé de droit par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux désignés par le conseil municipal et de membres issus de la société civile désignés par arrêté du maire.
- Considérant dès lors qu'il est nécessaire qu'outre le Maire, 8 représentants du conseil municipal puissent siéger au conseil d'administration du CCAS.
- Considérant que les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.
- Considérant les listes proposées à savoir :

Liste 1 « NEUVILLE A VENIR » :

- Isabelle VERBEKE
- Marie-Stéphanie VERVAEKE
- Sylvie DELPLANQUE
- Lilliane DENYS
- Philippe SIX
- Emmanuelle VANDOORNE
- Julien DEWAELE
- Apolline ARQUIER

La liste 1 obtient 33 voix

Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat en cours, au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect du principe de représentation proportionnelle, les conseillers municipaux suivants :

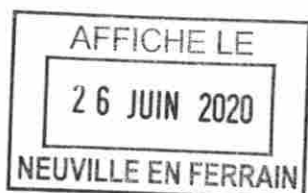
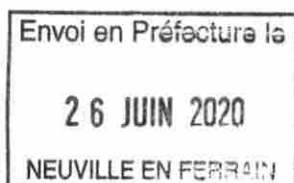
- Liste 1 : « NEUVILLE A VENIR »:

- Isabelle VERBEKE
- Marie-Stéphanie VERVAEKE
- Sylvie DELPLANQUE
- Lilliane DENYS
- Philippe SIX
- Emmanuelle VANDOORNE
- Julien DEWAELE
- Apolline ARQUIER

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille